

AFFICHES DE PÉRIGUEUX,
OU JOURNAL DU PÉRIGORD.

DU MERCREDI 24 Septembre 1788.

Le Soleil s'est levé à 6 h. se couchera à 6 h.

ANECDOTE HISTORIQUE DU JOUR.

Le 24 Septembre 1640, le Comte d'Harcourt, quoique investi dans son Camp par une Armée plus forte que la sienne, prit Turin par famine, & y rétablit l'Autorité de la Régente. Pendant le Siège, un Ingénieur de l'Armée Espagnole ayant inventé des Mortiers d'une nouvelle espèce, on les chargeoit de Boulets creux remplis de farine, que l'on dirigeoit vers la Place; mais la plupart retomboient dans le Camp des Assiégés où ils arrivoient fort à propos, car la disette y étoit presque aussi générale que dans la Ville. (*Quelques Historiens place mal-à-propos cet événement au vingt-deux Septembre.*)

NOTICE HISTORIQUE.

En Septembre 1410, Sigismond, fils de l'Empereur Charles IV, fut élu Empereur à Francfort par une partie des Electeurs, tandis que l'autre partie élut, dans la même Ville, Joffe, Marquis de Moravie. L'Empereur Venceslas, qu'on avoit déposé, se portoit encore pour tel, & regnoit en Bohême: il y eut donc en même tems trois Empereurs, comme il y avoit trois Papes; savoir, Gregoire XII (Ange Corrarjo, Venitien) Jean XXIII (Balthazar Cossa, Napolitain) & Benoit XIII (Pierre de Lune, Espagnol).

Conservation des Hypotheques.

PÉRIGUEUX.

1346. Du 27 Juillet 1788, pardevant Labat N. Royal, Vente par sieur Jean-Bapt. Girard, de St Amant, Maître de Musique, au profit de sieur Guillaume

Dupui, Me. en Chirurgie, tous deux demeurants à St Astier, de moitié de Jardin située sur les Fossés de lad. Ville, mouvant du Chapitre, moy. 624 liv.
Déposé le 13 Août 1788.

1347. Du 25 Juillet 1788, pardevant



Lavignac N. R. Vente par Etienne & Pierre Daurade freres, demeurants à Vincent, paroisse de Neuvic, au profit de Messire Jean-François de Teyssiere, Chevalier, Seigneur du Pont, Chaumont & autres Places dmt. au Pont, pffe de Vallereuil, d'une partie de Pré située à Pré-Barrat, sur le ruisseau de Verg, fondalité du Seigneur de Melet, moyennant 42 liv.

Déposé ledit jour.

1348. Du 6 Juillet 1779, pardevant Gaillard, N. R. Délaissement & remplacement de droits légitimaires maternels, par Pierre Jarjavais pere, demeurant à Ste Claire, paroisse d'Azerac, au profit de Guillaume Jarjavais son fils aîné, demeurant à Nanteuil, & Pierre Jarjavais son autre fils le plus jeune, demeurant à Salaverd, paroisse de Cognac, tant pour eux que pour leurs autres deux freres, de maison, cour, four, aîsines, jardin, pièce de bois châtaigner, champ-froid, le tout situé aud. lieu de Ste Claire, fondalité du Seigneur Marquis de Chapt & de l'Abbaye de Bauchaud, moy. 800 liv.

Déposé le 14 dudit.

1349. Du 7 Juillet 1788, pardevant Frurier N. R. Vente par Jean Roque Sr de Lagrange, demeurant à Brujeaux, paroisse de Millac d'Auberoche, au profit de Raynaud Gaillard, Marchand, demeurant aud. Millac, de quatre pièces de bois châtaigners, situées à la Combe, claud des Brujeaux & courrege des buissons, le tout paroisse de Millac, plus vente par le même contrat, sous rachat de 3 ans, d'une partie de pièce de terre, située au Claud, dite paroisse, le tout fondalité de Mme de Rastignac, la rere moy. 200 liv. la 2e 300 liv. total, 500 liv.

Déposé le 21 dudit.

AVIS DIVERS.

A VENDRE.

Des Bouteilles de verre de différentes espèces 36 liv. & 30 liv. le cent.
S'ad. même maison que le Bureau d'Avis.

— Une petite Maison, située en cette Ville, derriere les Dames de la Foi, attenante à la maison du Sr Medas, vis-à-vis celle du nommé Robert Serrurier, composée de deux Chambres, un Grenier & une Cave.

S'ad. à Me. Dubouché Notaire.

A AFFERMER

Pour sept ou neuf années un Enclos situé près de la Ville, de la contenance de quatre Journaux ou environ, moitié en Jardin, au milieu duquel est un Puits très-abondant, & l'autre partie en terre labourable, susceptible d'être mise en Pré, si on le juge à propos.

S'ad. au Syndic des Cordeliers.

DEMANDE.

On a besoin d'une bonne Cuisiniere dans un Château, a deux lieues d'ici.

S'ad. à M. Dubreuilh Libraire.

Suite des Droits de la Province.

Le Titre en parchemin énoncé dans notre dernier N°. porte que les Etats tenus en Périgord l'an 1614 dans Salle du Cloître de St Front, à cause des maladies des Prisonniers, furent composés du Seigneur Vicomte de Bourdeille, Sénéchal, Gouverneur pour le Roi en Périgord, suivant le Commandement de Sa Majesté: y assistans MM. du Clergé, de la Noblesse & du tiers état.

En l'état & ordre de la Noblesse, au premier rang, assisterent le Seigneur Comte de Périgord.

MM. les Barons; savoir, Biron, Bourdeille, Mareuilh, Beynac.

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux pour le temporel qu'il tient en Périgord.

Le Seigneur de Gurffon.

Les quatre Seigneurs; savoir, Grignols, Salaignac, Mussidan, le Seigneur Comte de Ribérac.

Le Maire, Capitaine de la Ville, Cité & Banlieue de Périgueux, qui a assisté, en personne, à ladite Assemblée, par

Bertrand de Chillaud, Ecuyer, Sr. Deseigneux, & de la Chapelle Gonnaguet, Maire & Capitaine de la Ville.

La suite à l'ordinaire Prochain.

FEUILLES AMERICAINES.

SUCCESSIONS VACANTES

Dans la Jurisdiction de Saint-Marc. Six derniers mois de 1787.

Les sieurs Louis Fonteneau, inconnu. Charles, *idem.* Jean-Pierre-Bd. Bacqué, de Boulogne. Bernard Angles, de Carcassonne. Simon-Marie Lebas, de Paris. Jean-Didier Boivin, de Sedan. Jean Grenouilleau, de Castillon-sur-Dordogne. J. B. Malborough dit Bellegarde, de Luxembourg, Gabriel Deyme, de Martis, en Agénois. Verges, inconnu. Jean Diard, de Castillon-sur-Dordogne. Jouan, inconnu. N. F. Lambateur Decars, de Chenillé, en Anjou. Jean-Jacques Frescarode, de Bergerac. Thomas Kelly, Anglais. Kitteau, Maître Espagnol. Nicole. Mse, L., créole de Saint-Domingue. Thomas-de Geneve. Jean-Jerôme Penet, Hollandois.

S'adresser pour les renseignements à prendre sur ces Successions, &c., au Directeur des Affiches de Toulouse.

LEGISLATION.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Mai, qui enjoint aux Officiers des Amirautes d'envoyer, dans un mois pour tout délai, un état de tous les droits maritimes perçus dans leur ressort.

— Autre du 20 Août, qui commet le Sr Abbé de Morambert, sous le titre de Payeur des secours réunis des œuvres de piété à l'effet de faire les recette & paiement de la portion des fonds affectés sur les indemnités des petites loteries, en faveur des églises & édifices sacrés, ainsi que de ceux destinés au soulagement des Communautés de Filles, suivant le règlement qui sera fait à ce sujet.

— Règlement, du 28, pour la compo-

sition d'un Comité pour la distribution des fonds affectés au soulagement des Communautés de filles Religieuses, ainsi que de ceux destinés à la restauration des Eglises & Edifices sacrés.

ADMINISTRATION.

Le 14 de ce mois, M. de Lamoignon, Garde-des-Sceaux de France, a remis au Roi la démission de cette place.

NOUVELLES.

Périgueux 22 Sept. Aujourd'hui à dix heures du matin, en l'Eglise des Cordeliers de cette Ville, le Pere Maisonneuve, Gardien de la Communauté, a chanté la Grand'Messe, pour célébrer sa 50eme année de prêtrise.

— *Du Camp de St Omer 8 Sept.* Hier Monseigneur le Prince de Condé a fait la revue de son Armée, accompagné de Monseigneur le Duc de Bourbon son fils, & de Monseigneur le Duc d'Enghien son petit fils. Une affluence considérable de Spectateurs étoit rassemblée le long de la ligne, & toutes les précautions avoient été si bien prises qu'il n'est arrivé aucun accident.

Le soir S. A. S. s'est rendue avec les deux Princes, à la salle de Spectacle, construite provisoirement entre la Ville & le Camp. On y jouoit Richard Cœur de Lion, & les deux tiers actes étant exécutés, l'assaut du Château commençant le troisième, les décorations se sont écroulées, & les Soldats employés à l'attaque sont tombés pêle-mêle avec leurs armes, ce qui a occasionné beaucoup d'effroi; & peu de mal. Les Princes ont marqué la plus grande sensibilité; ils se sont fait rendre compte de l'état des blessés, dont aucun n'est en danger.

— *Paris le 10 Sept.* L'Académie royale des Inscriptions & belles Lettres a élu M. Ameilhon, Pensionnaire de cette Société savante, à la place vacante par la mort de M. de Rochefort, dans le Comité chargé par le Roi de travailler sur les manuscrits de sa Bibliothèque,

QUESTIONS.

Quel est le plus coupable, ou celui qui vole, ou celui qui emprunte toujours & ne rend jamais ?

RÉPONSE.

L'un est plus courageux l'autre est plus effronté. Le Volcur nargue la Loi, l'emprunteur brave les affronts : & tous deux sont égaux aux yeux de l'honnête homme.

Fontenelle disoit : *Si je tenois dans ma main toutes les vérités, je me garderois-bien de l'ouvrir.* Là-dessus Dalember dit : *J'ouvrerois les doigts l'un après l'autre.* Un autre prétend qu'il faudroit ouvrir les 4 doigts & le pouce. Lequel faut-il croire !

RÉPONSE.

L'un a raison, les autres n'ont par tort.

Il faut convenir avec le premier que toute vérité n'est pas bonne à dire. Le second fait bien de choisir le tems, le lieu & les circonstances ; mais le troisieme seroit le plus sage si tout le monde étoit juste.

FRAGMENT DE MORALE.

Extrait d'un Ouvrage intitulé le Songeur, traduit de l'Anglais.

Nous menons partout avec nous un petit Lutin qui nous sert & nous maîtrise. Nous le croyons très-fidelle & très-attaché à nos intérêts, parcequ'il ne nous quitte guères. Mais il nous enjole sans ces-

se, & nous sommes sa dupe à chaque instant. Nous l'enveloppons avec soin & nous lui défendons de montrer le bout de son nez devant qui que ce soit. Cependant il ose par-fois se découvrir tout nud en présence des étrangers, tant il a d'impudence, & sans que nous nous en apercevions, tant il a d'adresse ; car il se glisse devant nous & nous fascine la vue. Chacun de ceux avec qui nous vivons à aussi son petit Lutin : ils sont tous ennemis les uns des autres & se sentent de très-loin. Dès qu'un d'eux fait mine de paroître, aussi-tôt les autres se reveillent, s'ameutent & s'appretent à faire curée de l'imprudent. Ce petit Lutin s'appelle *Amour-propre.*

PENSÉE.

Les passions sont comme les vents qui enflent les voiles d'un vaisseau : quelquefois elles le submergent ; mais sans elles il ne pourroit voguer.

POÉSIE.

AIR : du Vaudeville du Devin du Village.

On dit que le Dieu d'Hyménée,
Pour mieux y voir, porte un flambeau,
Et que du fils de Cythérée
Les yeux sont couverts d'un bandeau :
O méprise étrange !
Que chacun d'eux change ;
C'est l'amour qui doit y voir bien
Et l'hymen rien, & l'hymen rien.

On s'abonne en tout tems moy. 6 liv. par an pour la Ville & 7 liv. 10 s. pour tout le Royaume franc de port, chez les Srs Dalvy Imp. du Roi, Dubreuilh Libraire & Brouffe Rédacteur de la Feuille, rue Taillefer. N^o. 11, à Périgueux.

AVEC PRIVILEGE.

Vu & approuvé. MOULINAR, Consul.

A PÉRIGUEUX, de l'Imprimerie de DALVY, Imprimeur ordinaire du Roi.

